DISPOSITIF CLAIR : NON A UNE EXPERIMENTATION QUI PRECIPITE LE DEMANTELEMENT DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION.

En dehors de toute concertation, avec les partenaires sociaux comme avec les équipes pédagogiques locales, la circulaire parue au BO du 22 juillet 2010 a imposé le dispositif CLAIR qui ne s'accompagne d'aucun moyen d'enseignement.

Les éléments d'ordre pédagogique de cette circulaire n'ont rien d'innovant et s'ajoutent à d'autres éléments relevant de la logique du « tout sécuritaire » pour masquer l'essentiel du dispositif : **la casse de l'Education prioritaire.** Il s'agit, dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, de concentrer les moyens sur une minorité d'élèves jugés méritants, laissant les autres sur le bord de la route.

Face à ce dispositif, tous ceux qui ont le souci de l'existence, dans notre pays, d'un service public d'éducation sont perdants:

- ***les élèves et leur famille*** car ce sont les principes mêmes de l'Ecole Républicaine qui sont battus en brèche et la disparition des règles nationales en matière de programmes et d'horaires qui est programmée.
- ***les personnels*** dont les statuts sont menacés et qui voient leur liberté pédagogique entravée gravement face au « préfet des études », nouveau membre de l'équipe de direction. Tous les ingrédients pour mettre au pas les personnels sont présents dans cette circulaire, l'éclatement des solidarités étant présenté comme source d'efficacité pédagogique.

C'est pourquoi :

- nous refusons la mise en place de ce dispositif ;
- nous demandons au recteur qu'il respecte les décisions des établissements qui souhaitent sortir du dispositif ;
- nous demandons qu'aucun personnel n'ait à subir quelque pression que ce soit ;
- nous exigeons l'abrogation de la circulaire instituant les établissements CLAIR.

Nom	Prénom	Qualité	Signature